

## **A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER**



### **ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Le service de restauration est accessible aux élèves pour le repas de midi, pendant l'année scolaire, du lundi au vendredi.

#### **❖ Inscriptions :**

- **L'inscription au régime de demi-pension (5 jours, 4 jours ou externe) est définitive à compter de la mise en place de l'emploi du temps définitif (avant la fin du mois de septembre).**
- **Tout élève est inscrit pour l'année scolaire.**
- **Aucun changement de régime de demi-pension ne sera accepté en cours d'année.**

#### **❖ Fonctionnement :**

Une carte d'accès au self est remise gratuitement aux usagers concernés, elle sera valable durant toute leur scolarité (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Elle est remise en début d'année à tous les élèves inscrits en tant que demi-pensionnaires. Elle est établie à la demande de l'élève pour les élèves externes mangeant occasionnellement.

En cas de perte ou de dégradation, elle devra **obligatoirement** être remplacée et sera facturée au prix d'achat. Nous n'autorisons que 3 changements de carte maximum dans l'année.

- **POUR MANGER AU SELF, DEUX FORMULES POSSIBLES**

**1 Soit Etre DEMI-PENSIONNAIRE (Repas au forfait) :**

Il y a **deux types de forfait proposés** :  
- **FORFAIT 5 JOURS** (l'élève mange le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Ou - **FORFAIT 4 JOURS**: avec repas les Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Un repas non pris n'ouvre pas droit à récupération sur un autre repas de la semaine.

Les élèves demi-pensionnaires 4 jours qui souhaiteraient manger le **mercredi occasionnellement dans l'année (rencontres sportives, retenues) DOIVENT S'INSCRIRE ET REGLER LEUR REPAS IMPÉRATIVEMENT A L'AVANCE A L'INTENDANCE.**



Aucun élève DP 4 jours ne sera autorisé à manger le mercredi sans avoir au préalable réglé son repas.

#### **2 soit Etre EXTERNE (repas avec carte rechargeable) :**

L'élève peut manger les jours de son choix à la cantine avec une carte rechargeable **qui doit être créditée au préalable**. Le prix unitaire du repas est de 4€ 35 (prix révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier) Si l'élève mange plus de trois fois par semaine, le forfait de demi-pension reste plus intéressant. Les rechargements de la carte se font uniquement par espèces ou par chèques au nom du collège Michel Servet.

- Seule cette carte, dûment mise à jour, (AUCUN REPAS EN NEGATIF NE SERA ACCEPTE) permet d'accéder au service.
- Inscription préalable obligatoire : Le jour où ils mangent au collège, les élèves EXTERNES doivent obligatoirement s'inscrire le matin, dès leur arrivée, sur le cahier qui se trouve à l'accueil de l'établissement.



#### **Paiements :**

#### **Pour les demi-pensionnaires :**

La facture forfaitaire trimestrielle (une facture par trimestre) est transmise aux familles PAR MAIL courant du trimestre (le mail porte en objet « avis aux familles »). La date limite de paiement est indiquée sur la facture.

En cas de défaut de paiement, après avoir examiné l'ensemble des dispositifs d'aide sociale et utilisé les procédures judiciaires, le chef d'établissement peut prononcer l'exclusion de l'élève de la demi-pension.

Les tarifs des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre seront arrêtés en Janvier 2027.

- Les tarifs de la demi-pension sont arrêtés par le Département et révisables au 1<sup>er</sup> Janvier.

- Pour les demi-pensionnaires, Le paiement peut s'effectuer soit en espèces, soit par chèque (à l'ordre de l'agent comptable du collège Michel Servet) soit par virement ou par télépaiement (paiement en ligne.)

Pour information, le 1<sup>er</sup> trimestre 2026-2027 (septembre à décembre) sera de 212€10 en demi-pension 4 jours

Et de 233€10 en demi-pension 5 jours

**Les remises d'ordre accordées de droit sont :**

- Sortie /voyage sans repas froid fourni par l'établissement.
  - Le remboursement pour un élève renvoyé pour raisons disciplinaires.
  - La fermeture de l'établissement
  - Changement d'établissement en cours de trimestre.
  - En cas de grève **du service de restauration.**
- Les remises d'ordre accordées sous conditions sont :** Sur demande expresse de la famille
- Absence pour raison religieuse sur demande écrite.
  - Les absences **de plus de 5 jours consécutifs pour raisons médicales avec présentation d'un certificat médical par demande écrite** dans les 15 jours suivants le retour de l'élève au collège.

◆ **Pour les élèves externes :**

Par paiement préalable (chèque ou espèces) auprès du Service Intendance et par tranche de 5 repas (carte rechargeable), **impérativement les lundi, mardi, jeudi et vendredi AVANT 11H.**

**AIDE AU PAIEMENT :** En cas de difficultés financières, un paiement mensualisé ou une demande d'aide par le fonds social du collège peut être demandé.

Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter.



**Le service intendance est fermé le mercredi.**

❖ **Règles de vie :**

**Tout élève qui s'inscrit à la demi-pension en accepte le règlement.** Il doit prendre conscience qu'il est membre d'une collectivité et participer à la propreté de l'établissement. Il sera demandé à chacun de se conformer aux règles communes : respect des règles sanitaires, entrées et sorties du réfectoire sans bousculade, appel, respect du personnel, consommation du dessert et du pain pendant les repas, rangement, etc...).

**Il est formellement interdit de sortir de la nourriture du réfectoire.**

Tout élève dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être préjudiciable à la bonne marche de l'établissement, sera exclu de la demi-pension.

❖ **Informations complémentaires :**

- ◆ Aucun repas de substitution à celui prévu par le menu n'est proposé quel que soit le motif de la demande.



- ◆ Les menus du self sont consultables chaque semaine sur le site internet du Cybercollège ainsi que toutes les infos relatives à la demi-pension.
- ◆ (nous vous conseillons de le consulter régulièrement pour ne pas manquer d'informations relatives au self)

MENUS ET INFOS SUR LE CYBERCOLLEGE (ESPACE [ETABLISSEMENT](#) → [INFOS](#) → [INTENDANCE](#)), MENU DU SELF

**COUPON A REMPLIR**

**Année Scolaire 2026/2027**

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : .....

**Nous avons lu et bien pris connaissance du règlement  
du service de restauration et nous nous engageons à  
en respecter les modalités.**

**Nous bien donné un RIB qui est OBLIGATOIRE pour le  
dossier financier de mon enfant**

Date et Signature des Parents :

date et Signature de l'élève :